

ARRÊTÉ DU MAIRE

23 / 1521 ,

ARRÊTÉ TEMPORAIRE-PORTANT DÉLÉGATION EXCEPTIONNELLE DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL A MADAME Anne TEIXEIRA-CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Maire de la commune de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2122-18 et L. 2122-20 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de Madame Elodie, Sophie, Sabrina DAUDIGNAC & Monsieur David, Jacques, Marc SILVESTRE.

Considérant l'empêchement ce jour et à cette heure, des Adjointes et Conseillers Municipaux plus haut placés dans l'ordre du tableau et notre empêchement,

ARRÊTE

Article 1^{er}: Délégation est donnée à Madame Anne TEIXEIRA, Conseillère Municipale, pour exercer les fonctions d'Officier d'État Civil le vendredi 23 juin 2023 à 16 heures 30.

Article 2: Ampliation du présent arrêté est transmise à Monsieur le préfet de l'Essonne.

Article 3: Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services de la commune de Montgeron est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Fait à Montgeron, le 23 Juin 2023


Mairie de Montgeron

Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France